

ERGOTHÉRAPIE express



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Volume 21, n° 4 – Décembre 2010

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ériger l'avenir de notre profession



Alain Bibeau

Alain Bibeau, erg.
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec une fierté peu commune que j'ai appris le soir du 4 novembre dernier ma victoire aux élections de l'Ordre. Depuis, mes échanges avec plusieurs d'entre vous ne font que confirmer ma profonde conviction du noble défi qui sera mien pour les prochaines années. D'abord à vous, ergothérapeutes de tous les milieux et de toutes les régions du Québec, qui m'avez choisi, je vous dis merci. Votre confiance m'est précieuse.

D'autre part et au regard de l'Ordre et de la profession, je désire saluer l'engagement de M. Jacques Gauthier qui a présenté sa candidature; il mérite reconnaissance et respect.

Certes, l'Ordre se renouvelle, mais cela se fera en continuité avec le riche héritage empreint de professionnalisme que nous lègue M^{me} Rollin.

C'est dans le respect de cette tradition mais le regard porté vers notre avenir que j'assumerai avec leadership ma présidence.

Mon engagement vous est acquis et il sera indéfectible et complet. Je compte bien inscrire mon travail dans une dynamique favorable aux collaborations et mettre à contribution les talents ainsi que les « forces vives » de l'ensemble du personnel et administrateurs de l'Ordre.

Je vous convie aussi tous, face aux enjeux et défis contemporains de notre profession, à l'atteinte des objectifs liés à notre planification stratégique. Contribuer à la saine évolution de l'ergothérapie, dans le respect de nos obligations envers le public, j'en fais ma responsabilité entière avec votre appui!

MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mot de la présidente sortante

Françoise Rollin, erg.

Au moment de conclure un septième et dernier mandat à la présidence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'Ordre), je souhaite partager avec vous quelques réflexions sur l'évolution marquante de la profession au cours des années. Alors que nous étions 1 189 ergothérapeutes au Québec à mon arrivée à la présidence en 1990, l'Ordre en comptait 4 109 à la fin de son année financière 2009-2010. En plus de constater un nombre grandissant d'étudiants dans les programmes universitaires d'ergothérapie, nous avons assisté ces dernières années à la création de deux nouveaux programmes d'ergothérapie au Québec. Au fil du temps, l'Ordre a dû moderniser son fonctionnement pour s'ajuster au nombre croissant d'ergothérapeutes. Cette modernisation lui a en plus permis de répondre au besoin des ergothérapeutes de développer leurs compétences et d'intégrer ce développement continu à leur exercice professionnel.

L'autre fait marquant des dernières années est sans contredit la reconnaissance légale des activités réservées aux ergothérapeutes. La perspective de l'entrée en vigueur du projet de loi n° 21 permet déjà d'anticiper l'ajout d'activités réservées au Code des professions. Rappelons que l'Ordre a été le premier organisme canadien de réglementation en ergothérapie à recevoir une telle confirmation légale, pour ainsi dire, de la compétence des ergothérapeutes.

Pour les futurs ergothérapeutes, le passage à la maîtrise professionnelle, comme niveau de formation requis pour exercer la profession, constitue également une reconnaissance publique accrue de l'ergothérapeute et de la

complexité de son intervention clinique. L'Ordre a fait preuve d'initiative dans ce domaine et a convaincu de multiples décideurs du bien-fondé du rehaussement de la formation obligatoire pour mieux servir la population. Si, en plus, je me fie au nombre croissant de sollicitations qui affluent à l'Ordre, soit pour que nous émettions un avis, soit pour que nous participions à des tables-rondes ou à des projets collectifs, je ne peux que me réjouir de la reconnaissance grandissante de l'expertise de l'ergothérapeute dans les milieux de la santé et des services sociaux.

Deux candidats, Alain Bibeau et Jacques Gauthier, se sont montrés intéressés à assumer la présidence et la direction générale de l'Ordre. Je les remercie sincèrement de leur engagement envers la mission de l'Ordre et le développement de notre profession. Je félicite Alain Bibeau pour sa nomination à la présidence de l'Ordre et l'assure de mon entière collaboration. J'ai la profonde conviction que notre organisme poursuivra son développement sous son leadership. En tant qu'administrateur depuis 2007, la connaissance qu'il a acquise des dossiers, sa capacité reconnue de rallier les personnes et le respect qu'il suscite partout où il s'est investi, constituent de véritables atouts pour l'Ordre, aussi bien maintenant que dans l'avenir.

Plusieurs d'entre vous m'ont adressé un mot à la suite de l'annonce de mon départ imminent. Ces paroles m'ont touchée et sachez que j'ai grandement apprécié ces témoignages. Merci à chacun de vous de votre confiance, merci au personnel de l'Ordre de son soutien, merci aux administrateurs de leur appui.

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Avis de consultation sur un projet de règlement

Louise Tremblay, erg.

Lors de la révision de l'ensemble des règlements de l'Ordre, nous avons refondu le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Nous avons ensuite soumis un projet de règlement au Conseil d'administration de l'Ordre lors de sa séance du 30 septembre 2010, lequel a donné son accord pour que la secrétaire générale le soumette à la consultation auprès membres, telle que l'exige le processus d'adoption de ce type de règlements.

Un avis de consultation ainsi que le projet de règlement sont joints à l'Ergothérapie express. Le règlement en vigueur est disponible sur le site Web de l'Ordre. Vous êtes invités à nous faire part de vos commentaires d'ici au plus tard le 20 janvier 2011.

Rapport d'élection

Le mandat de M^{me} Françoise Rollin à titre de présidente de l'Ordre se terminait cet automne. Le mode d'élection à la présidence d'un ordre est choisi par l'assemblée générale annuelle des membres. L'an dernier, les membres réunis en assemblée avaient choisi de tenir cette élection au suffrage universel.

La période de mise en candidature à la présidence de l'Ordre s'étendait du 20 septembre au 5 octobre 2010. Après 20 années à la tête de l'Ordre, M^{me} Rollin a décidé de ne pas solliciter de nouveau mandat. A la mi-septembre, elle en avait informé les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres de l'Ordre. Deux ergothérapeutes, reconnus par leurs pairs pour leurs grandes qualités personnelles et professionnelles, ont répondu à l'appel de candidatures, MM. Alain Bibeau et Jacques Gauthier.

La période de vote s'est déroulée du 20 octobre au 4 novembre dernier. À terme, 1286 ergothérapeutes avaient exercé leur droit de vote en conformité avec la réglementation, soit près de 32 % des membres habilités à voter. M. Alain Bibeau a été élu président, ayant obtenu près de 58 % des votes. Son mandat est d'une durée de trois ans. Le nouveau président, qui assume également les fonctions de directeur général de l'Ordre, entrera en fonction lors de la première séance du Conseil d'administration qui suit l'élection, soit le 10 décembre 2010.

Félicitations à notre nouveau président-directeur général. Un grand merci à M. Gauthier pour l'engagement démontré depuis huit ans envers l'Ordre, sa mission, ses valeurs et la profession.

Joyeuses fêtes!

L'un de nos plaisirs à l'approche du temps des fêtes, c'est de pouvoir vous transmettre nos meilleurs vœux de paix, de santé et de bonheur, et de souhaiter qu'ils vous accompagnent tout au long de l'an nouveau.



Veuillez noter que cette année, nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclusivement.

Bonnes fêtes à tous!

SOMMAIRE

Ériger l'avenir de notre profession	1	Rappel — Programme de partenariat	
Mot de la présidente sortante	1	OEQ-REPAR	5
Avis de consultation sur un projet de règlement	1	36 ^e congrès de l'AQETA	5
Rapport d'élection	1	Bienvenue aux nouveaux membres	5
Planification stratégique 2011-2014 —		Précisions — Programme	
Avancement des travaux	2	des chiens d'assistance à la motricité	6
Bilan de l'AGA	2	Un nouveau ministre responsable	
Un nouveau référentiel de compétences		de l'application des lois professionnelles	6
pour les ergothérapeutes	2	L'Assemblée nationale adopte le projet	
Catherine Briand — Lauréate du Prix		de loi 67 sur la création de l'INESSS	6
schizophrénie 2010	2	Le Curateur public dévoile son plan d'action	
Les mesures d'apprentissage		à l'égard des personnes handicapées	6
en formation continue	3	La conservation des dossiers dans	
Du nouveau à l'OEQ	3	le secteur privé	7
Mécanismes de reconnaissance des compétences		Carnet d'adresses Web	7
professionnelles — Commissaire aux plaintes	4	Formation continue	8
Qu'arrive-t-il avec le projet de loi n° 21?	4	Ressources express	8
Un plan d'action contre		Babillard	8
la maltraitance des aînés	4		
Plan d'action de la SAAQ	5		

MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Planification stratégique 2011-2014
— Avancement des travaux

En juin dernier, le cabinet IVA Solutions Conseils (IVA), mandaté par l'Ordre, a envoyé un questionnaire à 3808 de nos membres, dont 790 (20,70 %) ont répondu à l'appel en nous faisant part de leurs besoins, de leurs attentes et de leur degré de satisfaction à l'égard de nos activités. De plus, ces membres ont profité de l'occasion pour nous adresser de nombreux commentaires et nous dire comment ils percevaient l'image de la profession. Nous les en remercions sincèrement.

Depuis l'annonce, dans notre numéro de septembre 2010, du mandat confié à notre comité ad hoc de la planification stratégique, nous avons beaucoup travaillé à établir nos priorités et à définir nos objectifs en tenant compte, notamment, des résultats du questionnaire. Ce ne fut pas en vain, puisqu'en septembre dernier, le Conseil d'administration

(CA) a adopté un énoncé de mission, une vision et des valeurs propres à notre organisation.

Au moment d'écrire ces lignes, nous avons franchi plusieurs étapes de nos travaux, dont l'étude des orientations stratégiques d'organismes en ergothérapie ainsi que certains autres avec lesquels nous traitons, afin de mieux saisir notre environnement, et de connaître plus précisément nos forces et nos limites. Nous rencontrons actuellement certains de nos partenaires pour débattre des besoins de la clientèle des ergothérapeutes, de l'interdisciplinarité, de la formation, d'enjeux communs et de leurs rapports avec l'Ordre. Le CA adoptera notre plan stratégique à sa séance de décembre 2010. Le choix des cibles et des objectifs qui en découleront vous seront communiqués d'ici peu.

MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Bilan de l'AGA

L'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Ordre a eu lieu le 30 septembre 2010, à Montréal. Plus de 70 ergothérapeutes étaient présents. La rencontre a été dynamique et les échanges, constructifs. La présidente-directrice générale de l'Ordre, Françoise Rollin, a livré le bilan des activités de l'année 2009-2010. La modernisation du mode de gestion de l'Ordre a fait l'objet d'une grande attention au cours de cette année, puisque l'Ordre a révisé sa structure organisationnelle de manière significative. L'Ordre a également poursuivi ses actions visant à revoir et à ajuster ses mécanismes de protection du public. En matière de gouvernance, les comités des finances et des ressources humaines, créés l'an dernier afin de favoriser une plus grande implication des administrateurs dans la gestion de l'Ordre, ont commencé leurs activités. Les présidents respectifs de ces comités, Alain Bibeau et Johanne Mathon, en ont présenté un bref rapport.

Par la suite, la secrétaire générale, Louise Tremblay, a présenté les principales décisions du Conseil d'administration et du comité exécutif ainsi que les principales réalisations de l'Ordre en matière de réglementation et de reconnaissance des compétences pour les ergothérapeutes formés à l'extérieur du Québec. Puis, pour terminer, les administrateurs ont présenté les états financiers de l'année 2009-2010. Les membres réunis en assemblée ont unanimement adopté une résolution pour porter à 520 \$ la cotisation pour l'année 2011-2012.

Rappelons que l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est administré par un Conseil d'administration formé de 1 président, de 13 administrateurs élus parmi les membres selon la représentation régionale établie par règlement, ainsi que par 4 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. Le président élu assume également les fonctions de directeur général de l'Ordre.

Finalement, soulignons deux événements tenus conjointement à l'AGA. D'abord, l'Ordre a procédé à la remise de deux prix :

- le prix Nicole-Ébacher a été remis à Brigitte Vachon, ergothérapeute, en reconnaissance de sa grande implication dans le comité de formation continue de l'Ordre depuis plus de 7 ans, dans l'inspection professionnelle ainsi que dans plusieurs activités de l'Ordre;
- un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été décerné à Monique Martin, ergothérapeute, administratrice de l'Ordre depuis plus de 12 ans, afin de reconnaître son apport remarquable au développement et au rayonnement de la profession au sein du système professionnel.

Ensuite, l'Ordre a souligné le prochain départ de Françoise Rollin, qui avait annoncé qu'elle ne solliciterait pas un nouveau mandat lors des élections de cet automne. Un vin d'honneur a permis aux ergothérapeutes présents d'échanger avec elle.

Louise Tremblay, erg.



Monique Martin

Brigitte Vachon

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Un nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes

L'Ordre est heureux d'annoncer la publication du document « Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec ». Celui-ci remplace le document « Compétences et responsabilités professionnelles », Guide de l'ergothérapeute (OEQ, 2004) en offrant une vision actualisée des exigences et des compétences liées à l'exercice de la profession. Ce projet de grande envergure a nécessité la contribution de très nombreux ergothérapeutes travaillant dans une variété de lieux d'exercice, et ce, afin que le référentiel reflète le plus fidèlement possible les exigences et les compétences liées à l'exercice de la profession.

Ce document marque une étape importante pour l'Ordre et ses membres, car plusieurs activités et travaux en accompagnent la publication.

Dès janvier 2011, vous pourrez participer à une activité de formation continue offerte par l'Ordre pour mieux maîtriser le nouveau référentiel de compétences.

Une adaptation des outils d'inspection professionnelle est en cours afin que les inspecteurs et le comité d'inspection professionnelle basent leurs évaluations sur le nouveau référentiel. Les rapports d'inspection professionnelle transmis aux ergothérapeutes devront également être adaptés. Le programme d'inspection professionnelle 2011-2012 intégrera les outils adaptés.

Un outil d'autoévaluation de la compétence sera bientôt offert aux membres de l'Ordre. Les principaux objectifs de cet outil sont de vous aider à vous familiariser avec les exigences de la profession décrites dans le référentiel et à mener une réflexion critique sur votre pratique. L'outil d'autoévaluation ne sera offert qu'en version électronique. Vous serez avisés par courriel de la publication de l'outil.

En plus d'être joint au présent envoi, on peut télécharger gratuitement le référentiel de compétences au www.oeq.org/publications/documents-professionnels.fr.html.

ÉCHOS DES MEMBRES

Catherine Briand – Lauréate du Prix schizophrénie 2010

Professeure au programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal, Catherine Briand est lauréate du Prix schizophrénie 2010 de l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies des IRSC (INSMT) et de la Société canadienne de schizophrénie. En plus de sa subvention des IRSC pour sa recherche sur *Les enjeux d'implantation et d'intégration des meilleures pratiques de réadaptation au Québec pour les personnes atteintes de schizophrénie* et autres troubles mentaux graves, elle a reçu une prime de 25 000 \$ en argent.

Votre sécurité c'est notre priorité !



Reconnu par:
CSST
SAAQ

Bouton PANIQUE

Système de composition d'urgence dont tout le monde bénéficie :

Personnes âgées • Déficiences physiques • Patients
Femmes enceintes • Médecins • Travailleurs de nuit
Gérance de logement • Et bien plus !

**IDÉAL POUR AVQ-AVD
SERVICE COMMUNAUTAIRE
MAINTIEN À DOMICILE
RÉSIDENTS POUR PERSONNES ÂGÉES
RÉAGIR CONTRE LES INVASIONS DE DOMICILE**



**VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR
CE SERVICE ? VISIONNEZ NOTRE VIDÉO
EN LIGNE SUR BIPBIPPANIQUE.CA.**

Possibilité de subvention.

www.bipbippanique.ca ■ 514 984-0892 ■ 1 866 984-0892

LA PRATIQUE EN PERSPECTIVE

Les mesures d'apprentissage en formation continue

Certains ergothérapeutes ayant assisté aux activités de formation continue offertes par l'Ordre se questionnent sur la pertinence des mesures d'apprentissage auxquelles ils doivent participer en cours de formation ou à la fin de celle-ci. L'utilité première de la mesure d'apprentissage, autant pour le formateur que pour le participant, est de vérifier si les objectifs de formation ont été atteints. On attribue aussi d'autres avantages aux mesures d'apprentissage, notamment de favoriser le processus réflexif et l'intégration des apprentissages à la pratique.

Il est important de se rappeler que la participation à une activité de formation continue ne peut, à elle seule, apporter des changements dans la pratique. Les évidences scientifiques dans les domaines de la pratique réflexive et du transfert des connaissances démontrent en effet que la participation à une activité de formation continue doit s'inscrire dans une démarche réflexive pour pouvoir apporter des changements dans la pratique d'un professionnel. Le portfolio professionnel des ergothérapeutes est d'ailleurs basé sur les principales étapes d'une telle démarche.

La mesure d'apprentissage est l'activité privilégiée pour vérifier si des ergothérapeutes ont atteint les objectifs de formation et pour susciter des changements à leur pratique.

Le choix de la mesure utilisée se fait en fonction des objectifs de développement des compétences, de la durée de la formation et des préférences du formateur. Voici quelques exemples de mesures d'apprentissage utilisées dans les formations : la rédaction d'un journal de bord témoignant de l'intégration des apprentissages dans la pratique courante ; l'utilisation d'un questionnaire portant sur des études de cas cliniques ; ou encore la réalisation d'un travail pratique applicable directement à la pratique

professionnelle du participant, à faire entre deux jours de formation. L'Ordre et les formateurs collaborent dans la préparation et l'amélioration continue des mesures d'apprentissage. Les commentaires émis par les participants à la suite de chacune des formations sont pris en compte lors de tels travaux.

Nous incluons aussi une mesure d'apprentissage à chacune de nos formations pour nous conformer aux normes de qualité de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). La SOFEDUC est un organisme indépendant qui accrédite des fournisseurs de formation continue afin qu'ils puissent délivrer des unités d'éducation continue. L'organisme accorde son accréditation après avoir vérifié si la conformité à une série de normes atteste la qualité des activités de formation offertes et de leur gestion. La SOFEDUC a accrédité le programme de formation continue de l'Ordre en 2006. En conformité avec ces normes, l'Ordre peut émettre à un participant une attestation de réussite si celui-ci a réussi une mesure d'apprentissage. Une telle attestation témoigne que l'ergothérapeute a participé activement à la formation et qu'il a atteint les objectifs énoncés. Lorsque les objectifs ne sont pas atteints, l'Ordre ne peut émettre qu'une attestation de participation, et sous certaines conditions propres à chaque activité de formation. Ces renseignements sont généralement donnés au début d'une séance de formation.

La formation continue demande une participation et un engagement à long terme de l'apprenant, et requiert l'utilisation de différentes stratégies d'apprentissage pour que les compétences acquises aient un effet sur la pratique du professionnel. L'utilisation de mesures d'apprentissage représente une de ces stratégies et s'inscrit dans le processus réflexif soutenant l'amélioration continue de la qualité des services.

ÉCHOS DE L'ORDRE

Du nouveau à l'OEQ

Au cours des derniers mois, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles personnes au sein de l'équipe du secrétariat général.

M^{me} Nancy Granger est entrée en fonction en avril dernier à titre de secrétaire au tableau



Line Lalonde

des membres. Elle remplace M^{me} Louise Guimond, qui occupe désormais le poste de secrétaire à l'inspection professionnelle et à l'admission. Depuis plusieurs années M^{me} Granger travaillait à l'OEQ pendant la période de cotisation, en soutien à M^{me} Guimond. Elle débute donc dans ses nouvelles fonctions avec un atout certain : la connaissance de la base de données des membres et une formation en comptabilité.



Nancy Granger

M^{me} Line Lalonde est entrée en fonction en juillet dernier à titre de secrétaire

de direction à la suite du départ de M^{me} Lucie Ouellet. M^{me} Lalonde nous fera profiter de sa longue expérience en administration et en gestion de projet. Elle est responsable de l'organisation, de la coordination et de la réalisation de nombreuses opérations liées aux activités du secrétariat général.

Nous leur souhaitons à toutes deux le succès dans leurs nouvelles fonctions !

ÉCHOS DES MEMBRES

Mathilde raconte – Un nouveau livre de Francine Ferland

La prolifique auteure et ergothérapeute Francine Ferland publie un nouvel ouvrage aux Éditions du CHU Sainte-Justine : *Mathilde raconte. L'univers de l'enfant d'âge préscolaire*. Ce livre présente les réactions, les réflexions et la façon de percevoir les événements d'un enfant de quatre ans sous la forme d'un « journal dans sa tête ». L'écrit permet de comprendre le développement de l'enfant d'âge préscolaire et d'accéder à son monde intérieur. www.editions-chu-sainte-justine.org

Université de Montréal – Nomination de Louise Demers

L'École de réadaptation de l'Université de Montréal a le plaisir d'annoncer la nomination de la professeure Louise Demers comme directrice de son programme d'ergothérapie. M^{me} Demers est chercheuse au Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et boursière principale du Fonds de la recherche en santé du Québec. À ce titre, elle a contribué à la création et l'implantation des nouveaux programmes de baccalauréat et de maîtrise impliquant une approche par compétence. Ses champs de recherche sont la réadaptation gériatrique, les aides techniques et la participation sociale.

Mention spéciale pour une superviseure de stages

L'ergothérapeute Marie-Josée Fournier s'est vu attribuer une mention spéciale à titre de superviseure de stages par la Direction de l'enseignement et de la recherche du CHAU Hôtel-Dieu de Lévis. Décernée chaque année en mai à l'occasion de la Semaine de l'enseignement universitaire, cette mention souligne la contribution particulière de professionnels de plusieurs disciplines qui participent activement à la supervision d'étudiants en stage. Détenant une expertise en gériatrie, M^{me} Fournier enseigne dans le programme d'ergothérapie de l'Université Laval.

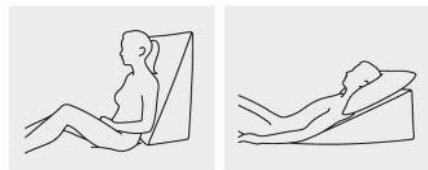
Une québécoise à l'honneur

La professeure et chercheuse Johanne Desrosiers a été reçue membre de l'Academy of Research de l'American Occupational Therapy Foundation. C'est un honneur rare, puisque seuls quelques ergothérapeutes canadiens, jusqu'à ce jour, ont obtenu cette distinction, une des plus importantes en ergothérapie aux États-Unis.

Récipiendaire de la mention d'excellence 2005 de l'OEQ, M^{me} Desrosiers, vice-doyenne, dirige le Département de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, qui lui a décerné un doctorat en sciences cliniques en 1994. Toutes nos félicitations !

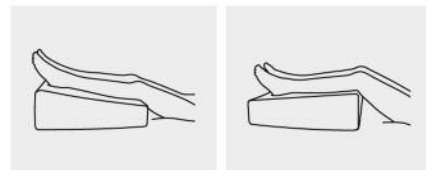
Coussins de positionnement adéquats, confortable et durable

SYMBIA 18° et 23°



Support dorsal complet
Digestion efficace
Respiration dégagée
Détente agréable

SYMBIA 08°



Détente lombaire optimale
Rétroversion du bassin
Circulation sanguine idéale
Relâchement total

- Confort et douceur inégalée
- Recouvrement innovateur en viscosse de bambou, antibactérien et réduisant la transpiration
- Recouvrement imperméable et élastique qui respire
- Mousse mémoire de qualité épousant les formes du corps
- Composition étudiée pour assurer un équilibre entre support et confort
- Garanti 2 ans
- Fabriqué au Québec par des professionnels



ORTHEX
LE CONFORT INNOVÉ

Disponibles chez tous les détaillants
spécialisés en équipements orthopédiques

orthex.ca



Mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles – Commissaire aux plaintes

M. André Gariépy est entré dans ses fonctions de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles au sein de l'Office des professions du Québec (l'Office) le 2 août 2010.

La création de ce poste fait suite à l'adoption, en décembre 2009, de la Loi instituant le poste de Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et s'inscrit dans la foulée des

mesures entreprises par le gouvernement du Québec visant une intégration rapide et adéquate des professionnels formés hors Québec.

Le Commissaire a pour mandat principal de recevoir et d'examiner toute plainte liée à la reconnaissance par un ordre professionnel québécois des compétences des professionnels formés hors du Québec. Outre cet examen, le Commissaire vérifiera le fonctionnement des mécanismes mis en place au sein des 45 ordres professionnels pour trai-

ter adéquatement ces demandes de reconnaissance. Il suivra également l'évolution de la collaboration entre les établissements d'enseignement et les ordres professionnels en matière de formation d'appoint exigée d'une personne en vue de la délivrance d'un permis d'exercice professionnel. Enfin, le Commissaire fera les recommandations qu'il juge appropriées à l'Office et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, notamment quant aux délais et à l'offre de formation.

Un plan d'action contre la maltraitance des aînés

Le ministère de la Famille et des Aînés a dévoilé cet été son Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, doté d'un budget de 20 millions de dollars pour 5 ans. Le plan de prévention, de dépistage et d'intervention prévoit la diffusion d'une campagne d'information et de sensibilisation, la création d'une chaire de recherche, la nomination de coordonnateurs régionaux et l'instauration de la ligne téléphonique Aide Abus Aînés, 1 888 489-ABUS (2287), déjà en service. Pour en savoir plus : www.maltraitanceaines.gouv.qc.ca

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Qu'arrive-t-il avec le projet de loi n° 21 ?

On se rappellera que le projet de loi n° 21 (PL 21), Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, a été adopté en juin 2009, mais que son entrée en vigueur a été différée afin de permettre la réalisation de travaux visant à assurer une application harmonieuse des dispositions qu'il contient. Ces travaux ont débuté en septembre 2009 mais ne sont pas encore terminés.

Le guide explicatif

L'Office des professions du Québec (l'Office) et les ordres professionnels concernés ont rédigé un guide explicatif sur l'interprétation qui devra être donnée aux différentes activités réservées. Ce guide commun vise à favoriser la cohérence et l'uniformité d'interprétation dans tous les milieux du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celui de l'éducation. Dans ce contexte, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre des psychologues du Québec ont convenu du texte définissant la nature et la portée de l'activité réservée portant sur l'évaluation des troubles neuropsychologiques et de l'activité, non

réservée, d'évaluation des fonctions cognitives réalisée par les ergothérapeutes.

Encore maintenant le mot d'ordre de l'Office envers les ordres professionnels est la non-diffusion d'une quelconque partie du guide explicatif. L'objectif est d'éviter que des interprétations incomplètes, voire fausses, circulent dans les divers milieux de pratique.

Le projet de guide explicatif a été soumis à une consultation restreinte auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au cours de l'été dernier. Au moment d'écrire ce texte, une rencontre des ordres professionnels avec l'Office était prévue fin novembre pour connaître les résultats de la consultation. Par la suite, une consultation élargie sera menée, notamment, auprès des associations d'établissements. Les auteurs du guide explicatif s'attendent toujours à ce qu'il soit publié au début de 2011.

La psychothérapie

Au cours de l'année, l'Office a travaillé à l'élaboration des règlements requis pour la mise en œuvre des dispositions du PL 21 portant sur la psychothérapie, notamment ceux

portant sur les normes de délivrance du permis de psychothérapeute et les conditions d'utilisation du titre de psychothérapeute.

Le conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie (conseil) a été officiellement institué au sein de l'Ordre des psychologues du Québec le 23 juin 2010. Ses membres ont été nommés par le gouvernement et choisis pour leurs connaissances, leur expérience ou leur expertise professionnelle dans le domaine de la psychothérapie. L'Ordre a le plaisir d'annoncer que Mme Micheline Saint-Jean, ergothérapeute, siège à ce conseil.

Les travaux du conseil ont débuté en novembre 2010 et ils porteront, dans un premier temps, sur l'étude des projets de règlement soumis par l'Office. Par ailleurs, des discussions sont amorcées entre les ordres professionnels concernés et l'Ordre des psychologues du Québec pour prévoir les modalités administratives interordres qui doivent être mises en place, notamment pour l'inscription annuelle, et lors des inspections particulières et des enquêtes dont pourraient faire l'objet des membres des ordres également habilités à exercer la psychothérapie.

L'analyse de la situation des techniciens

Depuis septembre 2009, de nombreuses rencontres ont eu lieu dans le but de procéder à l'analyse des programmes de formation et des interventions réalisées au regard des compétences acquises pour chacun des trois groupes de techniciens visés : service social, éducation spécialisée et intervention en délinquance.

De nombreuses rencontres ont été nécessaires pour faire état de la situation et plus de 1 000 documents ont été déposés par les représentants des groupes de techniciens, les associations d'établissements et les ministères impliqués. Un sommaire des constats et des pistes de réflexion ont été présentés au début du mois d'octobre par les coprésidents chargés de mener cette analyse et le rapport final devrait être transmis à l'Office avant le 31 décembre 2010 tel que prévu.

Selon les résultats de cette analyse, l'Office déterminera le besoin d'encadrement de ces groupes de techniciens par le système professionnel et, le cas échéant, le type d'encadrement requis.

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec. : 514 844-0478 ■ www.oeq.org

Rédaction : Élisabeth Beugré,
Richard Désormeau, Caroline Fortier,
Jacques Gauthier, Diane Méthot,
Louise Tremblay

Graphisme : Mardigrafe

Tirage : 4 350 exemplaires
ISSN 1192-0246

N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas que l'OEQ les approuve ni qu'il s'en porte garant.



Carrières
+
ressources en réadaptation

Osez...réadaptez votre carrière

En travaillant dans notre équipe chez Serespro vous aurez droit à :

- Salaire avantageux
- De travailler à proximité de votre domicile
- Horaire de travail en fonction de vos besoins
- Davantage de vacances
- Obtenir un emploi permanent

Plusieurs mandats sont actuellement disponibles pour vous
Appelez votre agent Serespro!

Suivez-nous sur Facebook

5601, rue Bélanger, Montréal, Québec H1T 1G3
Téléphone : (514) 256-5011 poste 273; Télécopieur : (514) 251-7244
Courriel : information@serespro.com; Site web : www.serespro.com

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Plan d'action de la SAAQ relié à l'adaptation des véhicules et à la sécurité des personnes handicapées dans les véhicules routiers

Sylvie Lemieux,
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

En octobre 2006, la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ont formé un groupe de travail pour approfondir la problématique de la sécurité des personnes handicapées qui demeurent assises dans leur fauteuil roulant dans un véhicule en mouvement. En décembre 2009, après avoir consulté divers organismes, le groupe remettait son rapport final, à partir duquel la Société a défini un plan d'action.

Un des objectifs est d'en arriver à l'exigence que les aides à la locomotion et les

systèmes d'arrimage se conforment aux normes afin d'assurer la sécurité des personnes handicapées lorsqu'elles demeurent assises dans leur fauteuil dans un véhicule de promenade en mouvement. Pour y arriver, nous avons décelé les fauteuils qui n'ont pas été testés selon les normes reconnues et nous prévoyons en faire tester un échantillon significatif pour déterminer s'ils sont conformes aux normes. Par la suite, la Société rencontrera les organismes et les ministères intéressés pour s'entendre sur les moyens d'optimiser la sécurité des utilisateurs de fauteuils

roulants. Si cela s'avère nécessaire, les lois et règlements seront modifiés en conséquence. Les ergothérapeutes seront informés des changements en temps opportun.

Un autre objectif du plan d'action vise l'utilisation du site web de la Société pour diffuser de l'information aux ergothérapeutes. C'est pourquoi la Société explore actuellement les meilleures procédures pour respecter la confidentialité de certains documents en ligne tout en assurant une communication efficace avec les ergothérapeutes.

Diffusion
pancanadienne
du document
« Interventions relatives
à l'utilisation d'un
véhicule routier »,
*Guide de
l'ergothérapeute*

L'Ordre est très fier d'annoncer que l'Association canadienne des ergothérapeutes et l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie se sont associées pour traduire le document « Interventions relatives à l'utilisation d'un véhicule routier », *Guide de l'ergothérapeute*, produit par l'Ordre. Depuis septembre dernier, tous les ergothérapeutes du Canada ont accès à une version anglaise et légèrement adaptée du guide. Les deux organismes ont souligné la grande pertinence du contenu du guide pour les ergothérapeutes du pays et son apport à la qualité des services offerts dans ce domaine.

Rappel – Programme de partenariat
OEQ-REPAR

Nous souhaitons vous rappeler que vous avez jusqu'au 9 février 2011 pour faire une demande de subvention dans le cadre du Programme de partenariat OEQ-REPAR. Rappelons que l'OEQ et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation attribueront une

première subvention de recherche de 15 000 \$ à un ergothérapeute clinicien souhaitant réaliser un projet de recherche dans le domaine de la déficience physique. Pour obtenir les renseignements utiles : www.oeq.org/ordre/prix-mentions/candidature.fr.html ou www.repar.ca

36^e congrès de l'AQETA –
Intervenons en toute « connaissance »

L'OEQ invite ses membres à participer au 36^e Congrès annuel de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA). Ce congrès se tiendra cette année sous la présidence de M^{me} Monique Brodeur, Ph. D., doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal. Le thème du congrès, Intervenons en toute « connaissance », sera une invitation à l'enrichissement des savoirs pour tous les congressistes. À ce titre, de nombreuses conférences et présentations de recherche ainsi que des ateliers et des affiches seront au programme. Plusieurs toucheront des

sujets qui intéressent directement les ergothérapeutes. Il s'agit là d'une occasion unique d'échanges et de partage de connaissances.

Fier partenaire de l'organisation du congrès de l'AQETA depuis 2007, l'OEQ souhaite par ce partenariat sensibiliser les intervenants et les décideurs à l'apport des ergothérapeutes afin d'aider les jeunes atteints de troubles d'apprentissage de diverses origines.

Le congrès de l'AQETA se tiendra du 23 au 25 mars 2011 à l'Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth à Montréal. Pour plus de détails : www.aqeta.qc.ca

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux
nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui rejoignent la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière des plus florissantes!

Al Hazzouri, Abdallah
Allard, Roxane
Babin, Mireille
Bédard, Stéphanie
Béland, Patricia
Bélanger, Amélie
Blouin, Stéphanie
Campos, Marta Arêas
Cloutier, Janie
Côté-Grondin, Méghan
Desnoyers-Desjardins, Geneviève
Dosman, Katherine (Katy)
Doussin, Aline
Fisher, Jacqueline
Gagné Brulotte, Alix
Gamache, Stéphanie
Lacroix, Rachel
Lafrenière, Pascale
Laliberté, Mélissa
Landry, Myriam
Laroche, Ève-Marie
Larochelle, Martine
Lauzon, Pierre-Olivier
Leblanc, Andréanne
Leduc, Alison
Lessard, Evelyne
Maclure, Joanie
Mansoor, Daanish
Martin-Desmarais, Elodie
Mormina, Jennifer
Mostefai, Fella
Ngompe Feze, Raoul Aurelien
Nitschkie, Anne
Paquet-Beaupré, Audrey
Robert, Mariane
Rougeau, Valérie
Saunders, Jenne
Silverhart, Megan
St-Pierre, Corinne
St-Pierre, Marie-France
Therrien, Sandra
Vachon, Marilyne
Viel, Véronique

Votre groupe fait de vous
quelqu'un de privilégié

POUR VOS ASSURANCES AUTO ET HABITATION,
PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS ET D'UNE VALEUR SÛRE À TOUS POINTS DE VUE

Découvrez dès aujourd'hui pourquoi l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a choisi La Personnelle, le 1^{er} assureur de groupe auto et habitation au Québec et l'un des leaders au pays. Ce partenariat vous avantage de plusieurs façons, de même que votre conjoint et les personnes à votre charge.

- Des **tarifs et privilèges de groupe** dont ne peut se prévaloir le grand public.
- Des **protections personnalisées** que vous pouvez choisir selon vos besoins réels.
- Un **service de première classe**.

Offrez-vous le privilège de comparer dès aujourd'hui!
Demandez une soumission :

1 888 GROUPES
(1 8 8 8 4 7 6 - 8 7 3 7)

lapersonnelle.com/oeq



Précisions – Programme des chiens d'assistance à la motricité

L'article paru dans l'Ergothérapie express de septembre 2010 sur le programme des chiens d'assistance comportait quelques erreurs. En effet, nous aurions dû lire que ce programme est destiné aux personnes utilisant un chien d'assistance pour compenser une incapacité découlant d'une déficience motrice, et non d'une déficience physique. De plus, la Régie de l'assurance maladie du Québec n'est pas directement associée à la démarche. Les remboursements seront effectués par les deux établissements mandataires du programme, soit l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et l'Institut de réadaptation

Gingras-Lindsay de Montréal. Par ailleurs, ce programme ne s'adresse pas seulement aux personnes utilisant un chien d'assistance dressé à la Fondation MIRA. Il n'est pas exclu qu'une personne ayant reçu son animal d'une autre école puisse avoir accès au programme. Finalement, la réévaluation bisannuelle prévue vise à assurer que la personne et son chien maintiennent leur admissibilité au programme.

Pour de plus amples renseignements : www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupe/personnes_handicapees/index.php?accueil

Source : Communication du MSSS, 1^{er} novembre 2010

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 67 sur la création de l'INESSS

C'est le 10 juin dernier que l'Assemblée nationale a adopté son projet de loi no 67, déposé en novembre 2009 et visant à créer un Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Ce projet de loi faisait suite à la publication en février 2008 du « rapport Castonguay » sur le financement du système de santé, qui recommandait la fusion du Conseil du médicament et de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS). Le nouvel institut aura pour mission de promouvoir l'excellence clinique dans le secteur de la santé et des

services sociaux en élaborant, entre autres, des recommandations et des guides de pratique pour optimiser l'utilisation des technologies, des médicaments et des interventions.

C'est d'ailleurs l'ajout des services sociaux qui devrait intéresser particulièrement les ergothérapeutes, puisque l'AETMIS, avant sa fusion, avait inclus les services de réadaptation dans sa définition opérationnelle des services sociaux, ceux-ci ayant été intégrés à sa mission par un décret gouvernemental le 8 avril 2009. Pour de plus amples renseignements, consulter le www.inesss.qc.ca.

Le Curateur public dévoile son plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Curateur public a adopté son Plan d'action 2010-2013 à l'égard des personnes handicapées le 17 mars 2010. Ce plan d'action vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées. De plus, il intègre des mesures pour répondre aux dispositions de la loi sur l'exercice de leurs droits en vue de leur intégration, de même qu'aux orientations de la politique À part entière, adoptée en juin 2009. Le plan prévoit un soutien accru aux familles en

encadrant davantage les tuteurs et les curateurs privés.

Le Plan est disponible au www.curateur.gouv.qc.ca/cura/publications/plan_action_pers_handicap.pdf. Rappelons qu'on peut aussi, sur le site Web, s'abonner au Point, le bulletin d'information du Curateur. Il suffit d'accéder à la section « Réseau de la santé », de cliquer sur « Le Point », puis sur « Abonnement ».

Un nouveau ministre responsable de l'application des lois professionnelles

C'est M^e Jean-Marc Fournier qui, depuis sa nomination comme ministre de la Justice du Québec en août dernier, est le nouveau ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Nous savons qu'à la suite d'un décret du Conseil des ministres, c'est au ministre de la Justice qu'incombe cette responsabilité.

Depuis l'élection du Parti libéral en 2003, M^e Fournier a dirigé plusieurs ministères en plus d'être le leader parlementaire du gouvernement. Rappelons qu'il a aussi été, de 2000 à 2003, porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux.

Fabricant de matériel
d'intégration sensorielle
www.solutionsensee.com



Distributeur institutionnel de
jeux et d'équipements sportifs

PROJEL inc.

Solution sensée et Projel inc.

unissent leurs forces afin d'offrir un service plus complet
répondant aux besoins de toutes les clientèles
dans un plus grand territoire

Maintenant disponibles partout au Canada

Les produits Solution sensée
distribués par Projel inc.

Idées
Imagination
Créativité

Le développement
du corps soutient
le développement
de l'esprit!

Force
Stabilité
Mouvement
Activités
physiques

POUR COMMANDER : ☎ 450 646-1120 • | 800 363-7765

PROJEL inc.

☎ 450 646-1596 • | 877 646-1596

LES REMORQUES
JELANO

POUR LE TRANSPORT DE QUADRIPORTEUR

Innovation et fabrication 100% québécoise

- Remorque 4'x6' entièrement automatisée;
- porte-rampe à ouverture automatique;
- convient à tous les modèles de quadriporteur;
- treuil électrique, bascule assistée, cales de roue, anneaux d'ancrage options disponibles;
- poids de la remorque : 590lbs;
- autres dimensions disponibles;
- démonstration sans frais partout au Québec;



POUR NOUS JOINDRE

Les Remorques Jelano inc
109 rue du Parc Industriel
Lanoraie JOK 1E0

Tél. : 450 887-2715
Fax : 450 887-2473
Sans frais : 1-866-552-2715

WWW.LESREMORQUESJELANO.COM / JCHARNOIS@LESREMORQUESJELANO.COM

VOS QUESTIONS – NOS RÉPONSES

La conservation des dossiers dans le secteur privé

L'Ordre est souvent sollicité afin de répondre à des questions concernant les règles de conservation des dossiers applicables aux ergothérapeutes œuvrant en pratique privée. Nous reprendrons ci-après certaines des questions les plus fréquemment posées à cet égard et vous ferons part des principes à suivre en pareilles circonstances.

Combien de temps dois-je conserver mes dossiers ?

Au terme de l'article 4 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation d'un membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec (Règlement sur la tenue de dossiers), un ergothérapeute doit conserver chaque dossier pendant au

moins cinq ans à compter de la date du dernier service rendu.

Où dois-je conserver mes dossiers ?

L'article 5 du Règlement sur la tenue des dossiers prévoit qu'un ergothérapeute doit conserver ses dossiers dans un local ou un meuble auquel le public n'a pas librement accès et pouvant être fermé à clé ou autrement, de manière à assurer la confidentialité des renseignements qui y sont contenus.

Puis-je entreposer mes dossiers dans un lieu d'entreposage à l'extérieur de mon bureau ?

Rien dans la réglementation n'empêche un ergothérapeute d'entreposer ses dossiers dans un tel lieu, à condition bien entendu que, ce

faisant, il ne compromette pas la confidentialité des renseignements qui s'y trouvent.

L'ergothérapeute doit de plus s'assurer de pouvoir facilement et rapidement avoir accès aux dossiers ainsi entreposés de manière à permettre à ses clients d'exercer leurs droits d'accès ou de rectification prévus à la loi.

Comment puis-je disposer de mes dossiers une fois la période de conservation terminée ?

L'article 8 du Règlement sur la tenue de dossiers prévoit que l'ergothérapeute peut détruire un dossier à condition qu'il le fasse de manière à ce que la confidentialité des renseignements qui y sont contenus soit assurée.

Si je mets un terme à ma pratique privée à titre de travailleur autonome pour

aller travailler exclusivement dans le réseau public ou à titre d'employé dans le secteur privé, est-ce que je suis considéré comme ayant « cessé d'exercer ma profession » au sens du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec ?

Non, un tel changement de statut ne constitue pas une cessation d'exercice au sens du Règlement. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, l'ergothérapeute doit alors conserver ses dossiers, dans le lieu qu'il détermine le plus approprié, durant une période minimale de cinq ans à compter de la date du dernier service rendu.



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1240 heures. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par le Registre des ostéopathes du Québec. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez-nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 26 mai 2011
et le lundi 22 août 2011
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande

CARNET D'ADRESSES WEB

Intégration au travail des personnes handicapées

L'Office des personnes handicapées du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont créé un site Web destiné aux personnes handicapées qui désirent intégrer le marché du travail et aux employeurs qui souhaitent les embaucher. Ce site s'inscrit dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. www.ensembleautravail.gouv.qc.ca
Source : *Express-O*, Vol. 4, no 14, 3 juin 2010



Page Web du MSSS sur les aides techniques

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a créé une page Web consacrée aux aides techniques. Cette page contient une foule de renseignements sur les clientèles visées, les programmes du MSSS et les aides couvertes, de même que des consignes générales pour faire une demande. www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupe/personnes_handicapees/index.php?aidetes

Source : *RéadaptAction*, le bulletin des membres de l'AERDPQ, no 58, 16 juin 2010



Site Web du Centre de réadaptation MAB-Mackay

Le Centre de réadaptation MAB-Mackay a lancé un site Web bilingue destiné aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle, motrice, de la parole ou du langage. Plusieurs pages contiennent des capsules vidéo en langue des signes américaine. www.mabmackay.ca



La douleur et le sommeil chez l'enfant

L'Université d'Alberta a lancé un site Web sur l'ergothérapie destiné aux enfants, aux parents et aux thérapeutes. Ce site s'attarde principalement aux liens entre la douleur et ses conséquences sur le sommeil des enfants, notamment sur le plan fonctionnel. www.wix.com/carybrown/health-literacy (en anglais seulement)



PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

595 LANAUDIÈRE
REPENTIGNY, QC.
J6A 7N1

450-582-2555
1-888-919-2555

www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com



SPÉCIALISTE
EN ADAPTATION
DE VÉHICULES
ET REMORQUES
POUR PERSONNES
À MOBILITÉ RÉDUITE



MEMBRE ACCRÉDITÉ



Programme de formation continue de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Consultez le site Web de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (www.oeq.org) à la page « Formation continue » de la section réservée aux membres afin d'obtenir le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez le formulaire d'inscription à faire parvenir à l'OEQ au 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec) H3A 2S9.

Renseignements supplémentaires : Danielle Cloutier, 514 844-5778, poste 250, cloutierd@oeq.org.

Calendrier des activités disponibles entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011

Il est important de vous assurer que votre adresse courriel soit à jour auprès de l'Ordre. Une mise à jour de la liste des activités est envoyée aux membres par courriel une fois par trimestre.

Activité	Dates	Villes
Nouveau référentiel de compétences pour les ergothérapeutes	17 janvier 2011 18 février 2011 28 mars 2011 Les autres régions seront visitées en 2011-2012	Montréal Québec Montréal
Principes d'intervention de l'ergothérapeute en milieu de travail auprès des personnes présentant de la douleur persistante d'origine musculosquelettique En collaboration avec le CAPRIT	27 et 28 janvier et 18 mars 2011	Longueuil
Comment les modèles conceptuels et théoriques guident notre pratique	Secteur de pratique : évaluation/consultation 14 février et 14 mars 2011	Québec
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction	Groupe pour les ergothérapeutes travaillant en CHSLD 10 février et 17 mars 2010	Québec
Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – niveau avancé	24 mars 2011	Montréal
Optimiser l'autonomie des personnes âgées ayant des déficits cognitifs	16 et 17 février et 16 mars 2011	Montréal
Prévention et traitement des plaies de pression	21 février et 21 mars 2011	Montréal
Combiner votre expérience et les données probantes pour prendre des décisions éclairées En collaboration avec le CAPRIT	Clientèle gériatrique 21 février et 21 mars 2011	Québec
Gestion des mesures de contrôle (contention physique)	14 février et 14 mars 2011	Montréal
Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique Secteur privé	7 février 2011	Montréal
Raisonnement clinique et cadre réglementaire pour l'évaluation et l'intervention en aménagement domiciliaire	10 et 11 février et 6 mai 2011	Montréal
Ergothérapie en santé mentale : le défi de garder sa spécificité en interdisciplinarité	Disponible seulement sur demande	

Renseignements sur les activités de formation pouvant intéresser les ergothérapeutes, offertes par des organismes indépendants de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Pour une liste plus détaillée, veuillez consulter le calendrier des activités de formation continue au www.oeq.org. – « Section réservée aux membres », à la page « Formation continue/Activités autres organismes ». Vous y trouverez aussi des hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et de troisième cycles parmi les plus pertinents à la profession.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui offre l'activité.

À noter : La publication de l'information de cette page ne signifie pas que l'OEQ approuve les formations annoncées, ni qu'il s'en porte garant.

Cours et ateliers

Janvier 2011

THÈME-TITRE	ÉTHIQUE ET GESTION
Organisme	Centre universitaire de formation continue, Université de Sherbrooke
Dates et lieu	14 et 15 janvier 2011, Longueuil
Renseignements	www.usherbrooke.ca/cufc

Février 2011

THÈME-TITRE	INTERVENTION AVEC LA CLIENTÈLE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET MULTIHANDICAPÉE : SUPPLÉANCE À LA COMMUNICATION, JOUETS ADAPTÉS ET ACTIVITÉS À L'ORDINATEUR
Organisme	Programme SACOÉ – Centre de réadaptation Marie-Enfant
Dates et lieu	16 et 17 février 2011, Montréal
Renseignements	lise_verschelden@ssss.gouv.qc.ca

Mai 2011

THÈME-TITRE	SENSORY PROCESSING DISORDER : RECENT FINDINGS
Organisme	Choose to learn
Dates et lieu	5 et 6 mai 2011, Montréal
Renseignements	Tél. : 450 242-2816, info@choosetolearn.ca

Colloque, symposium et congrès

Mai 2011

THÈME-TITRE	COLLOQUE FRANCOPHONE INTERNATIONAL SUR LA SURDICÉCITÉ
Organismes	IRD, IRDPQ et INLB
Dates et lieu	9 et 10 mai 2011, Québec
Renseignements	www.irdpq.qc.ca

THÈME-TITRE

THÈME-TITRE	COLLOQUE 2.0 RÉADAPTATION – AIDES TECHNIQUES
Organisme	Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ)
Dates et lieu	12 et 13 mai 2011, Saint-Hyacinthe
Renseignements	www.aerdpq.org

THÈME-TITRE

THÈME-TITRE	29^e CONGRÈS DE L'AQIS ET 23^e COLLOQUE RECHERCHE DÉFI DE L'OQDI 2011
Organismes	Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) et Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI)
Dates et lieu	26 au 28 mai 2011, Rimouski
Renseignements	Tél. : 514 725-7245, www.aqis-iqdi.qc.ca

Juin 2011

THÈME-TITRE	CONGRÈS 2011 DE L'ACE
Organisme	Association canadienne des ergothérapeutes
Dates et lieu	15 au 18 juin 2011, Saskatoon, SK
Renseignements	Tél. : 1 800 434-2268, poste 232, www.caot.ca

Novembre 2011

THÈME-TITRE	2^{es} ASSISES NATIONALES DE L'ERGOTHÉRAPIE
Recherche en ergothérapie : Pour une dynamique des pratiques	
Organisme	Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE)
Dates et lieu	24 et 25 novembre 2011, Paris
Renseignements	assises@anfe.fr , www.anfe.fr

RESSOURCES EXPRESS

Publications de l'AETMIS

L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé a récemment publié deux documents d'intérêt pour les ergothérapeutes : *Le syndrome de fatigue chronique — État des connaissances et évaluation des modes d'intervention en santé et Couvertures et vestes lestées : sécurité, efficacité et enjeux de leur utilisation dans différents cadres d'intervention*. L'Ordre étudiera attentivement ce deuxième rapport et vous fera part de son analyse dans une prochaine parution. Pour consulter ou télécharger ces documents : www.aetmis.gouv.qc.ca/site/fr_publications_2010.phtml

BABILLARD

Sclérodémie Québec : auteur en ergothérapie recherché

Sclérodémie Québec, un organisme sans but lucratif, est à la recherche d'un ergothérapeute pour rédiger des chroniques sur l'ergothérapie dans *Le Bulletin* (parution deux fois l'an). Cet ergothérapeute est invité à partager ses connaissances, à donner des conseils aux personnes atteintes de sclérodémie et à présenter différents produits ergonomiques.

Si vous êtes cette personne, contactez Diane Plante au 514-990-6789 ou au 1-877-953-5333. www.sclerodermie.ca

fdmt

matériel éducatif
et outils sensoriels

Publicité haute résolution à venir

www.fdmmt.ca

1.866.465.0559

